

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2022	07	21	11	Fourniture de repas cantines scolaires	1.1	Marchés Publics

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)**DECISION DU MAIRE N° 2022 - 11****Le Maire de la Commune de Saint-Vallier sur Rhône,**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 23 mai 2020,

Vu la nécessité de lancer une consultation relative à la fourniture des repas des cantines scolaires, et les deux offres parvenues en Mairie,

DECIDE :

En application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique

Article 1 : de confier à la société API Restauration – 478 Allée des Fruitières 26270 LORIOL SUR DROME (Siège social 384, rue du Général de Gaulle 59370 MONS EN BAROEUL) le marché de fourniture de repas pour les cantines scolaires pour une durée de 24 mois, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024.

Article 2 : Les repas seront facturés aux tarifs suivants :

- Repas enfant : 3,15 € HT
- Repas adulte : 3,75 € HT

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Vallier le 21 juillet 2022

Le Maire,
Pierre JOUVET


